



Commune de Saint-Aignan
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 Septembre 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil: **15**

En exercice: 15

Ayant pris part à la
délibération: 15

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

Date de la convocation
22/09/2026

PRESENTS : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÛN Nicolas, GONNET Joëlle, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Marilyne, KERGALE Magali, CAIL Cédric, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, SAMB Arame, ROBINEAU Jordan.

VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

SECRETAIRE : Madame FIAUT Marilyne a été nommée secrétaire.

46/2026 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE NEULLIAC

La convention pour la fourniture des repas cantine par le restaurant scolaire de Neulliac signée le 12 juillet 2023 est arrivée à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la commune de Neulliac.

Pour l'année scolaire 2026/2027, les tarifs seront les suivants :

- Repas enfant : 3.20 €
- Repas adulte : 5.50 €

Il précise que les tarifs seront révisés annuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Guy GAUTIER

